

REVUE  
HISTORIQUE  
DES  
ARMÉES

## Revue historique des armées

242 | 2006

1916, les grandes batailles et la fin de la guerre  
européenne

---

### La lettre du 4 septembre 1917 relative au classement des vestiges de guerre dans la Somme

Cote du document : Service historique de la Défense, département de  
l'armée de Terre, 17 N 305

Gwladys Longeard

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rha/4272>

ISBN : 978-2-8218-0496-8

ISSN : 1965-0779

#### Éditeur

Service historique de la Défense

#### Édition imprimée

Date de publication : 15 mars 2006

Pagination : 94-97

ISSN : 0035-3299

#### Référence électronique

Gwladys Longeard, « La lettre du 4 septembre 1917 relative au classement des vestiges de guerre dans la Somme », *Revue historique des armées* [En ligne], 242 | 2006, mis en ligne le 05 novembre 2008, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rha/4272>

---

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

© Revue historique des armées

---

# La lettre du 4 septembre 1917 relative au classement des vestiges de guerre dans la Somme

Cote du document : Service historique de la Défense, département de l'armée de Terre, 17N305

Gwladys Longeard

---

- 1 Entre juin et novembre 1916, la bataille de la Somme laisse dans les zones française et britannique un paysage dévasté par des bombardements et des combats violents et meurtriers. Des villages entiers ont disparu, les sols sont retournés et truffés d'obus et d'amas de pierres. Les Allemands n'ont reculé que de quelques kilomètres. À partir de mars 1917, le front se déplace, après que les Allemands ont abandonné le saillant Arras-Noyon-Roye et se sont repliés sur la ligne Hindenburg.
- 2 Dès le mois de mai 1917, la question du devenir des vestiges de guerre se pose avec une acuité toute particulière dans cette région fortement sinistrée, récemment libérée, qui n'est pas définitivement à l'abri d'un nouveau recul du front.
- 3 En liaison avec le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, le ministère de la Guerre participe à une commission instituée par le gouvernement « *pour reconnaître les terrains et certaines portions des anciens fronts qui méritent d'être conservés dans l'état où ils se trouvent, soit pour le souvenir de faits d'armes dont ils ont été le théâtre, soit en raison de leur aspect ou de leur organisation particulièrement typique* »<sup>1</sup>. Cette commission chargée du classement des vestiges et souvenirs de guerre doit veiller à ce que le retour de la population civile ne fasse pas disparaître « *ces navrants souvenirs de la Grande Guerre* ».
- 4 En juin 1917, la zone de la 3<sup>e</sup> armée française est visitée par deux membres de la commission<sup>2</sup>. Ensuite c'est dans la zone britannique située au nord de la Somme, entre Gommecourt, Albert et Bapaume, que le 3<sup>e</sup> bureau I (intérieur) de l'état-major de l'armée, le Grand Quartier général et la mission militaire française près l'armée britannique doivent faciliter le travail de la commission.

- 5 Dans un premier temps, la mission militaire française est chargée de sauvegarder la physionomie des lieux en attendant le passage de la commission : elle obtient des autorités militaires britanniques la parution d'un *routine order* interdisant les travaux et protégeant par une clôture les environs immédiats de Gommecourt. Elle identifie ensuite les lieux méritant d'être soumis à l'examen de la commission. Il s'agit de l'ancien front de la III<sup>e</sup> armée britannique, comprenant le village de Gommecourt, qui « fut le théâtre de violents combats en juillet 1916 et présente à l'heure actuelle un aspect de chaos qui en fait un témoin précieux de l'âpreté des luttes qui s'y livrèrent », et de l'ancien front de la V<sup>e</sup> armée britannique, notamment le long de l'ancienne voie romaine d'Albert à Bapaume, qui vit passer les tanks anglais lors de l'assaut lancé en septembre 1916.
- 6 En août-septembre 1917, différents organes préparent le travail de la commission. L'analyse diplomatique de la lettre en date du 4 septembre 1917, adressée par le ministre de la Guerre à la mission militaire française attachée à l'armée britannique, permet de reconstituer le cheminement du document et rend compte de la multiplicité des intervenants dans cette mission interministérielle et interarmées. Le 3<sup>e</sup> bureau I de l'EMA, qui a dans ses attributions les opérations et l'instruction, demande au lieutenant-colonel Reynaud, directeur des services de la mission militaire française, d'informer l'état-major britannique de la visite prochaine dans la zone britannique de deux membres de la commission : le commandant Viel, appartenant au 3<sup>e</sup> bureau I de l'EMA et délégué par le général Savatier, président de la commission, et M. André Ventre, architecte en chef des Monuments historiques. Signé par le général Duport, major général de l'armée, ce document transite par le Grand Quartier général le jour même : il est vu par le chef du service des relations avec les administrations civiles. Ce dernier est en contact avec le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pour organiser la mission, mais aussi avec le ministère de l'Intérieur, auquel il a demandé de différer la reconstruction des villages récupérés. La direction des services de la mission militaire française à Montreuil-sur-Mer reçoit le courrier le 6 septembre et en adresse une copie conforme à l'État-Major général britannique, afin de les prévenir du déroulement de cette mission dans la zone se trouvant sous leur contrôle. Le ministère de la Guerre leur propose de signaler les vestiges qu'ils souhaiteraient voir conservés, mais, contrairement aux Français qui prévoient déjà la visite de « masses de touristes » sur les champs de bataille de la Somme, les autorités militaires britanniques n'estiment pas utile de présenter des propositions pour le moment.
- 7 Il est prévu que les deux représentants français militaire et civil soient accompagnés par un opérateur de la Section photographique de l'armée<sup>3</sup>. La reconnaissance doit durer 4 ou 5 jours, au terme desquels l'architecte procèdera à l'étude des terrains et constructions retenus et fera prendre croquis et photographies, que les Britanniques acceptent de dispenser de l'examen par la censure.
- 8 Le classement des vestiges de guerre est régi par des critères historiques (rendre honneur aux hommes qui se sont battus en ces lieux), militaires (garder la trace des constructions ou de l'utilisation militaire de l'environnement) et éducatifs (impressionner, émouvoir). La commission doit cependant concilier ce souci patrimonial avec les impératifs économiques et financiers : il ne faut pas entraver la reconstruction des villages et priver l'agriculture de vastes terrains fertiles, et il faut veiller à ne pas grever le budget annuel des Monuments historiques par l'entretien d'organisations construites avec des matériaux périssables. On décide donc tantôt de conserver l'aspect des ruines uniquement par la documentation graphique, tantôt de classer comme monument

historique. Les organisations d'ensemble, comme les systèmes de tranchées et les entonnoirs de mines, sont privilégiées par rapport aux éléments isolés, mais il arrive que la commission retienne des arbres observatoires, des pavillons d'officiers construits par les Allemands, des fermes.

- 9 Cependant, l'offensive allemande lancée par Ludendorff en 1918 sur ce que les Britanniques appellent « *le vieux champ de bataille de la Somme* » vient remettre en cause cet effort pour conserver des témoignages physiques des combats. Bien que certains éléments du paysage aient pu être conservés et valorisés dans la Somme, la documentation écrite et graphique constituée en 1917 demeure une source précieuse <sup>4</sup>.

---

## NOTES

1. Un dossier relatif à la commission est conservé dans les archives de la mission militaire française près l'armée britannique, au Service historique de la Défense, armée de Terre, 17 N 305.
2. Le rapport rédigé à cette occasion met en exergue, au titre des vestiges de guerre, le cimetière de Tracy-le-Val, la ferme de Quennevières, les entonnoirs de mines entre les deux villages de Beuvraignes et du Cessier, la position du Plémont et le bois d'Orval.
3. La section photographique de l'armée a été créée en 1915 conjointement par les ministères de la Guerre, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et des Affaires étrangères, précisément pour « *prendre tous clichés intéressants : au point de vue historique (destructions, ruines...), au point de vue de la propagande par l'image à l'étranger, au point de vue des opérations militaires, par la constitution d'archives documentaires* ».
4. Outre les archives conservées au Service historique de la Défense, on peut consulter plaques de verre, registres de légende et documentation écrite à la Médiathèque du Patrimoine (archives photographiques, fort de Saint-Cyr), à l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense et à la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine.

---

## AUTEUR

**GWLADYS LONGEARD**

Conservateur du patrimoine, chef de la section des archives historiques du département de l'armée de Terre au Service historique de la Défense.